

# ACTION URGENTE

## LE PRÉSIDENT MET SON VETO À UNE LOI HOMOPHOBE

**Le 26 juin, le président de la Lituanie a opposé son veto à une loi incluant une modification qui institutionnalise l'homophobie et viole le droit à la liberté d'expression ainsi que le droit de ne pas être exposé à la discrimination.**

Le président Valdas Adamkus a renvoyé devant le Parlement la Loi relative à la protection des mineurs contre les effets préjudiciables des informations publiques. Amnesty International suivra l'évolution de ce texte lorsqu'il sera réexaminé.

Cette loi interdit les documents « *qui incitent aux relations homosexuelles, bisexuelles et polygames* » au motif qu'ils ont des « *effets préjudiciables sur le développement des mineurs* ». Elle met les informations sur l'homosexualité sur le même plan que la représentation de la violence (physique ou psychologique), la diffusion d'images montrant des cadavres ou des corps cruellement mutilés et toute information susceptible d'engendrer la peur ou l'effroi ou d'encourager les automutilations ou le suicide. Dans la pratique, cette loi institutionnalise l'homophobie et viole le droit à la liberté d'expression ainsi que le droit de ne pas être exposé à la discrimination. Amnesty International craint également que cette modification ne soit utilisée pour restreindre les activités des défenseurs des droits humains qui travaillent sur les questions liées aux droits fondamentaux en général, ainsi qu'à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Malgré cette disposition homophobe, la loi précise que les informations ayant des effets préjudiciables sur le développement des enfants sont notamment celles qui ridiculisent une personne en raison de sa nationalité, sa race, son sexe, ses origines, son handicap, son orientation sexuelle, son statut social, sa langue, sa religion, ses convictions et ses attitudes.

Les membres d'Amnesty International ont envoyé plus de 4 000 appels au président, en lui demandant de ne pas promulguer cette loi.

**Amnesty International continuera à suivre la situation. Pour le moment, veuillez ne pas mettre de nouvelle action en place. Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont participé à cette action pour leur contribution à cette issue positive.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 162/09 (EUR 53/002/2009, 19 juin 2009).

Pour plus d'informations :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR53/002/2009/fr>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# **ACTION URGENTE**

## **LE PRÉSIDENT MET SON VETO À UNE LOI HOMOPHOBE**

Informations complémentaires sur l'AU 162/09, EUR 53/003/2009, 6 juillet 2009

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

